

DIRECTIVES RELATIVES AU REGLEMENT D'EXAMEN

concernant l'examen professionnel

Spécialiste pour installations de traitement des déchets

27 novembre 2023

Organe responsable

AFSIT Association pour la formation de spécialistes pour installations de traitement des déchets

Secrétariat d'examen

AFSIT

c/o Umtec Technologie AG

Eichtalstrasse 54

8634 Hombrechtikon

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 But de l'examen

Les présentes directives relatives à l'examen professionnel de spécialiste pour installations de traitement des déchets sont un complément au règlement d'examen. Ces directives doivent permettre aux candidats à l'examen de pouvoir se préparer à l'examen de manière méticuleuse et ciblée. En cas de besoin, la commission d'examen peut réviser les présentes directives et les adapter aux nouvelles exigences.

2 EXAMEN

2.1 Pratique professionnelle

La date limite d'inscription à l'examen est considérée comme jour de référence.

2.2 Informations administratives

Le règlement d'examen et les directives ainsi que le formulaire d'inscription et d'autres documents relatifs à l'examen peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet www.afsit.ch.

L'inscription à l'examen doit être adressée au secrétariat d'examen. Ce dernier se tient également à la disposition des candidats pour tout renseignement ou précision.

2.3 Emoluments

La taxe d'examen couvre les prestations suivantes :

- a) Clarifications de la commission d'examen en vue de l'admission à l'examen
- b) Examen / brevet fédéral

La réglementation en vigueur sur les émoluments peut être obtenue auprès du secrétariat d'examen.

Les recours adressés au secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et au Tribunal administratif fédéral sont soumis à émoluments.

Les candidats inscrits à un examen qui se retirent dans les délais ou ne peuvent pas participer à un examen pour des raisons valables après leur admission à l'examen, ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés.

2.4 Déroulement de l'examen

La publication de l'examen se fait selon les points 3.1.1 et 3.1.2 du règlement d'examen.

L'inscription doit être adressée par écrit au secrétariat d'examen dans les délais prescrits à l'aide du formulaire officiel et avec les documents exigés.

L'inscription et les annexes sont conservés par le secrétariat d'examen.

L'admission à l'examen se fait sur la base du calendrier ci-après :

Délai	Etape
5 mois avant l'examen	Publication
4 mois avant l'examen	Délai d'inscription
3 mois avant l'examen	Décision relative à l'admission
2 mois avant l'examen	Convocation à l'examen
30 jours avant l'examen	Event. demande de récusation contre des experts

Avec la convocation à l'examen, les candidats sont informés en détail sur l'utilisation de moyens auxiliaires pendant l'examen.

2.5 Epreuves d'examen

Les qualifications et les compétences requises en vue de l'examen peuvent être acquises ou approfondies dans le cadre de cours préparatoires. Du temps pour une préparation individuelle et l'assimilation de la matière d'examen doit par ailleurs être prévu dans le cadre de la préparation à l'examen. Les contenus détaillés figurent à l'annexe des présentes directives.

L'examen comporte les épreuves suivantes:

Epreuve	écrit	oral	Travaux pratiques	Facteurs de pondération
1 Connaissances techniques Elimination des déchets	120 min			1
2 Etude de cas Elimination des déchets	150 min			2
3 Etude de cas Elimination des déchets		env. 45 min		2
4 Evaluation des matériaux			env. 45 min	1
Total	270 min	env. 45 min	env. 45 min	

Les différentes épreuves d'examen sont décrites ci-après. Pour l'élaboration de l'énoncé, les experts se basent sur les exigences de la pratique professionnelle. Les épreuves d'examen et les questions permettent en premier lieu de tester les connaissances professionnelles et l'aptitude à appliquer ces dernières et à réagir de manière appropriée à des situations concrètes en lien avec la pratique. Parallèlement, les épreuves écrites doivent permettre d'examiner si les connaissances théoriques de base ont été acquises.

Connaissances techniques Elimination des déchets (écrit)

Description Cette épreuve d'examen comprend un examen écrit sur différents thèmes théoriques et pratiques.

Appréciation Les épreuves écrites sont corrigées et évaluées par deux experts.

Etudes de cas Elimination des déchets (écrit)

Description Dans cette épreuve d'examen, il s'agit de traiter des situations complexes et interdisciplinaires issues de la pratique professionnelle. Des stratégies opérationnelles ainsi que des instruments de conduite et de travail pour des activités typiques dans l'entreprise sont développés, analysés et optimisés.

A travers les études de cas, les candidats fournissent la preuve qu'ils sont capables d'analyser les thèmes en rapport avec l'élimination des déchets sous l'angle de la rentabilité, de la qualité, de la sécurité et de l'environnement et qu'ils sont aptes à optimiser les mesures correspondantes.

Appréciation Les épreuves écrites sont corrigées et évaluées par deux experts.

Etudes de cas Elimination des déchets (oral)

Description Cette épreuve d'examen contient un entretien d'examen avec deux experts sur différentes questions en lien avec le domaine d'activité de l'élimination des déchets.

Appréciation En plus de la compétence professionnelle, les connaissances techniques en rapport avec le traitement interdisciplinaire de problèmes et la capacité d'argumenter et de justifier sont évalués.

Evaluation des matériaux (travail pratique)

Description Cette épreuve d'examen porte sur une évaluation pratique de différents matériaux, évaluation encadrée par deux experts et suivie d'un entretien d'examen sur les matériaux en question.

Appréciation En plus des connaissances techniques sur la classification des matériaux, les connaissances pratiques qui s'y rapportent ainsi que l'aptitude à décider du traitement ultérieur de ces matériaux sont également évaluées.

2.6 Notation

Lors d'une séance, la commission d'examen décide des notes définitives à attribuer. Un représentant du SEFRI est invité à cette séance.

2.7 Résultats de l'examen

Suite à la séance d'attribution des notes, le secrétariat d'examen communique les résultats à tous les candidats à l'examen.

2.8 Brevet

Le secrétariat d'examen commande les brevets auprès du SEFRI et les remet aux candidats qui ont été reçus à l'examen.

2.9 Droit de consulter le dossier d'examen

Les candidats qui ont échoué à l'examen ont le droit de consulter leur dossier d'examen.

3 ENTRÉE EN VIGUEUR ET VALIDITÉ

Les présentes directives entrent en vigueur le 27 novembre 2023.

Elles se fondent sur le règlement d'examen en vigueur.

Président de la commission des examens



Volker Wetzig

Membre de la commission d'examen



Jürg Jaun

4 ANNEXE

Les pages qui suivent présentent la charte DACUM. Cette dernière énumère de manière claire et compréhensible les compétences opérationnelles d'un spécialiste pour installations de traitement des déchets.

Dans le prolongement de la charte, les 11 domaines d'activités (A à L) sont décrits de manière détaillée et placés dans leur contexte professionnel global. Cette description fait l'objet d'un document séparé. En outre, les activités par domaine sont spécifiées de manière thématique (dispositions thématiques détaillées) et les critères de prestations auxquels un spécialiste pour installations de traitement des déchets doit satisfaire sont définis.

Les abréviations ci-après sont utilisées dans la charte DACUM et dans la description des domaines d'activités:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
OEaux	Ordonnance sur la protection des eaux
EIP	Equipements individuels de protection
EQ	Exigences en matière de qualité
Plan C&I	Plan des conduites et des instruments
SDR	Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route
LPE	Loi sur la protection de l'environnement
OMoD	Ordonnance sur les mouvements de déchets
OLED	Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets

Domaines d'activités		Activités			
A	Respect des bases légales	A1 Connaître les objectifs de la LPE	A2 Appliquer la OLED	A3 Appliquer l'OMoD et l'ADR /SDR	A4 Appliquer l'Oeaux
B	Réception des matériaux	B1 Classifier les matériaux	B2 Contrôler les matériaux	B3 Saisir le volume de matériaux	B4 Attribuer les matériaux à un processus
C	Traitement des matériaux	C1 Identifier et évaluer les matériaux	C2 Choisir les procédés techniques les plus appropriés	C3 Connaître les exigences de qualité posées aux matériaux	C4 Rendre les matériaux exploitables
D	Transmission des matériaux	D1 Informers les acheteurs	D2 Organiser les transports	D3 Charger les matériaux	D4 Etablir les papiers d'accompagnement (p. ex. document OMoD)
E	Surveillance des processus, prise de mesures et communication	E1 Contrôler les matériaux	E2 Procéder à des contrôles de manière autonome	E3 Faire procéder à des contrôles par des tiers	E4 Comparer les résultats des analyses et réagir
F	Planification et exécution des travaux d'entretien et de maintenance	F1 Assurer la surveillance et l'entretien des installations et des infrastructures		F2 Assurer la maintenance et l'entretien des machines, des véhicules et des appareils	
G	Garantie de la sécurité	G1 Appliquer les normes de la CFST	G2 Equiper les collaborateurs d'EIP	G3 Fournir la formation EIP et appliquer les normes correspondantes	G4 Faire appliquer les consignes de sécurité par les COLL et par les tiers
H	Conduite des collaborateurs	H1 Planifier l'engagement des collaborateurs	H2 Instruire les collaborateurs en cas de nouvelles tâches	H3 Surveiller les travaux des collaborateurs	H4 Evaluer les prestations des collaborateurs et les corriger
I	Optimiser des processus de l'entreprise	I1 Planifier le travail quotidien	I2 Participer aux planifications hebdomadaires, mensuelles et annuelles	I3 Identifier le potentiel d'optimisation économique	I4 Préparer et mettre en œuvre des optimisations économiques
K	Travaux administratifs	K1 Tenir un journal d'exploitation	K2 Contrôler les rapports des travaux et des horaires	K3 Saisir les données en lien avec l'exploitation	K4 Commander le matériel de consommation
L	Soutien de projets	L1 Proposer des idées et des suggestions axées sur la pratique	L2 Encadrer les essais techniques	L3 Evaluer les machines et les appareils	

Activités						
A5 Appliquer les directives et les prescriptions d'exécution	A6 Appliquer l'autorisation d'exploiter	A7 Appliquer le règlement d'entreprise				A
B5 Conseiller les clients						B
C5 Préparer les matériaux pour la décharge	C6 Gérer les dépôts des matériaux (stocks)	C7 Connaître les modalités techniques qui régissent les décharges	C8 Connaître les bases du traitement des déchets spéciaux			C
						D
E5 Surveiller les émissions et consigner les constats dans un rapport	E6 Etablir des procès-verbaux de mesure et évaluer les résultats	E7 Ordonner des contrôles et veiller à leur exécution	E8 Informers les supérieurs ou établir des rapports à leur intention	E9 Connaître les processus antérieurs et postérieurs	E10 Comprendre les plans et les utiliser	E
F3 Assurer le contrôle et l'entretien du matériel de conditionnement et de transport et des équipements						F
G5 Signaler les risques latents et prendre les mesures requises	G6 Détecter le potentiel de risques imminents et prendre les mesures requises	G7 Veiller à la mise à jour du concept de secours en cas d'urgence	G8 Procéder à des exercices de secours			G
H5 Motiver et accompagner les collaborateurs	H6 Diriger des réunions d'équipe ("se mettre debout devant les gens")					H
						I
K5 Gérer les stocks	K6 Rédiger de la correspondance simple à l'ad-resse des clients et du personnel	K7 Elaborer les bases du budget	K8 Saisir et documenter les flux de substances	K9 Assurer la transmission de rapports aux autorités		K
						L

A Respect des bases légales

Description du domaine de compétences opérationnelles

Une installation de traitement de déchets doit être gérée de manière économique, mais doit aussi être exploitée de façon sûre et conforme aux prescriptions légales. Selon l'OLED, les installations de traitement de déchets doivent disposer d'un règlement d'exploitation et, dans certains cantons, également d'une autorisation d'exploiter. Le règlement d'exploitation et l'autorisation d'exploiter détaillent et concrétisent les dispositions légales (lois, ordonnances, aides à l'exécution, etc.) ainsi que les prescriptions supplémentaires des autorités. Le respect de ces dispositions permet une exploitation conforme à la loi de l'installation de traitement de déchets. En vue de permettre une meilleure compréhension du contexte et des corrélations, il convient de connaître la hiérarchie des bases légales (loi → ordonnance → prescriptions d'exécution) ainsi que les principaux contenus des dispositions légales correspondantes.

Contexte

Les spécialistes pour installations de traitement des déchets sont chargés de la réception, du tri, du traitement et de la redistribution des matériaux ainsi que du conseil; ils veillent par ailleurs au respect des dispositions du règlement d'exécution, des autorisations d'exploitation et des principales dispositions légales.

A Respect des bases légales			
Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées	Critères de prestations	
A1	Connaître les objectifs de la LPE	La loi sur la protection de l'environnement (LPE) constitue la base des principales ordonnances et directives qui régissent l'exploitation des installations de traitement de déchets. Il convient de ce fait de connaître le but, l'étendue et les principales définitions de la LPE.	Le spécialiste pour installations des traitement de déchets <ul style="list-style-type: none"> ▪ connaît le contexte et l'importance des lois, des ordonnances et des prescriptions d'exécution; ▪ connaît le but, l'étendue et les principales définitions de la LPE
A2	Appliquer l'OLED	L'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets est une base légale importante pour l'exploitation des installations de traitement de déchets. Il convient de ce fait de connaître les dispositions déterminantes de l'OLED pour l'exploitation des installations.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ connaît les dispositions déterminantes pour l'exploitation des installations contenues dans l'OLED, l'OMoD et l'ADR/SDR ainsi que dans l'OEaux et applique ces dispositions; ▪ connaît les dispositions déterminantes pour l'entreprise des directives et des prescriptions d'exécution et les met en œuvre ;
A3	Appliquer l'OMoD et l'ADR / SDR	L'ordonnance sur les mouvements de déchets et l'ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (ainsi que l'accord européen correspondant) sont déterminants pour l'exploitation d'installations de traitement de déchets. Il convient de ce fait de connaître les dispositions déterminantes pour l'exploitation des installations contenues dans l'OMoD et l'ADR/SDR.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ connaît les dispositions de l'autorisation d'exploiter déterminantes pour le bon fonctionnement de l'installation de traitement de déchets ; ▪ planifie et met en œuvre les dispositions de l'autorisation d'exploiter déterminantes pour l'exploitation de l'installation de traitement de déchets, le cas échéant, mandate et contrôle la mise en œuvre de ces dispositions ; ▪ connaît le rôle et le but du règlement d'exploitation ; ▪ planifie et met en œuvre les dispositions du règlement d'exploitation, le cas échéant, mandate et contrôle la mise en œuvre de ces dispositions ;
A4	Appliquer l'OEaux	L'ordonnance sur la protection des eaux est déterminante pour l'exploitation des installations de traitement de déchets. Il convient de ce fait de connaître les dispositions déterminantes de l'OEaux.	
A5	Appliquer les directives et les prescriptions d'exécution	Diverses directives et dispositions d'exécution concrétisent les bases légales (lois, ordonnances) sous la forme d'instructions générales, compréhensibles et en prise directe avec la pratique professionnelle, instructions qui doivent être mises en œuvre dans l'entreprise et dont il convient de connaître les principaux contenus.	
A6	Appliquer l'autorisation d'exploiter	L'autorisation d'exploiter constitue la base pour l'exploitation de l'installation de traitement de déchets; ses contenus doivent de ce fait être mis en œuvre.	
A7	Appliquer le règlement d'exploitation	Le règlement d'exploitation règle l'exploitation concrète de l'installation ainsi que les divers processus de travail. Il sert de guide aux activités quotidiennes. Ces dispositions doivent être mises en œuvre.	

B Réception des matériaux

Description du domaine de compétences opérationnelles

Lors de la réception des matériaux, les collaborateurs d'une installation de traitement de déchets sont confrontés à différents types de matériaux. Des connaissances de base des différents matériaux sont requises pour pouvoir déterminer si les matériaux peuvent être acceptés ou si des clarifications sont requises, le cas échéant, par qui. Dans le cadre de la réception des matériaux, les processus internes auxquels les matériaux admis seront soumis revêtent par ailleurs une importance majeure ainsi que les conditions administratives générales.

Contexte

La réception des matériaux constitue la base de l'activité quotidienne. Les spécialistes pour installations de traitement des déchets sont confrontés à cette activité lors de chaque livraison de matériaux.

B Réception des matériaux

Compétences opérationnelles		Dispositions thématiques détaillées	Critères de prestations
B1	Classier les matériaux	Les matériaux livrés doivent être identifiés. Dans le cas de matériaux ne pouvant être classifiés, la procédure à engager est connue.	<p>Le spécialiste pour installations de traitement des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ est apte à décider si les matériaux peuvent être acceptés et à contrôler si les documents d'accompagnement requis sont disponibles ; ▪ sait attribuer les matériaux livrés à un type de matériaux selon une classification interne; ▪ est capable de contrôler l'exactitude de la déclaration des matériaux livrés ; ▪ est apte à saisir administrativement la livraison de telle sorte qu'ultérieurement les données saisies et la démarche soient compréhensibles pour des tiers ; ▪ sait attribuer les matériaux livrés au bon endroit de stockage ou au traitement correct ; ▪ est capable de conseiller et d'informer ses interlocuteurs (clients ou fournisseurs) de manière compétente.
B2	Contrôler les matériaux	La classification des matériaux livrés doit être contrôlée à l'aide des moyens auxiliaires spécifiques à l'entreprise.	
B3	Saisir le volume de matériaux	La livraison doit être saisie dans le système administratif de l'entreprise avec indication de la quantité.	
B4	Attribuer les matériaux à un processus	Sur la base de la classification et du contrôle des matériaux, une décision doit être prise en ce qui concerne le traitement interne auquel les matériaux doivent être soumis.	
B5	Conseiller les clients	Les clients ou les fournisseurs doivent être informés de manière compétente sur les possibilités dont disposent l'entreprise pour éliminer et traiter les matériaux livrés.	

C Traitement des matériaux

Description du domaine de compétences opérationnelles

Dans les installations de traitement de déchets, les matériaux livrés sont traités conformément aux prescriptions légales, selon les principes économiques et en application des procédés techniques modernes. Le traitement doit se faire de telle manière qu'il en résulte trois catégories de matières: les matières réutilisables, les matières combustibles et les matières destinées à la décharge.

Contexte

Le traitement des matériaux se fait dans le prolongement de la réception des matériaux. Les spécialistes pour installations de traitement des déchets sont confrontés quotidiennement à cette activité.

C Traitement des matériaux		
Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées	Critères de prestations
C1 Identifier et évaluer les matériaux	Le potentiel de la livraison ou des différentes fractions doit être évalué.	Le spécialiste pour installations de traitement des déchets <ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable d'identifier les matières potentielles ;
C2 Choisir les procédés techniques les plus appropriés	Dans la mesure du possible, le traitement des matériaux doit se faire avec un procédé basé sur les techniques les plus modernes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable de déceler les matières potentiellement dangereuses et sait comment les traiter ; ▪ sait traiter les matériaux livrés de la meilleure manière possible avec les moyens disponibles dans l'entreprise ;
C3 Connaître les exigences de qualité posées aux matériaux	Il convient de connaître toutes les exigences en matière de qualité, internes et externes (y compris normes SN).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable de respecter les exigences en matière de qualité (y compris normes SN) ; ▪ sait préparer les matériaux en vue d'un traitement ultérieur selon des procédés définis ;
C4 Rendre les matériaux exploitables	Les matériaux doivent être préparés de manière à ce qu'ils puissent être exploités de manière optimale.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ garde la vue d'ensemble des stocks de l'entreprise et les gère selon les prescriptions légales et les directives de l'entreprise ;
C5 Préparer les matériaux pour la décharge	Les matériaux qui ne peuvent pas être réutilisés doivent être préparés pour la décharge selon les normes de l'OLED.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ connaît les principes techniques qui régissent les décharges selon l'OLED ;
C6 Gérer les dépôts des matériaux (stocks)	Tous les dépôts de matériaux doivent être créés, gérés et supprimés selon les critères écologiques, économiques et conformément aux prescriptions légales.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ connaît les principaux types de déchets spéciaux ainsi que les combinaisons chimiques simples afin de pouvoir évaluer les risques qui y sont liés.
C7 Connaître les modalités techniques qui régissent les décharges	Il convient de connaître les types de décharges définis par la loi ainsi que les modalités techniques qui régissent ces décharges.	
C8 Connaître les bases du traitement des déchets spéciaux	Il convient de posséder les connaissances de base des déchets spéciaux et de leur traitement, y compris des principales combinaisons chimiques.	

D Transmission des matériaux

Description du domaine de compétences opérationnelles

Après le traitement, diverses fractions de matières sont transmises en vue de différents processus ultérieurs. Le transport de la marchandise doit de ce fait être assuré sous l'angle aussi bien de l'organisation que de l'administration.

Contexte

La transmission des matériaux définit les modalités de transport des différentes fractions en vue d'une exploitation externe à l'entreprise, d'un traitement ultérieur ou d'un stockage définitif.

D Transmission des matériaux

Compétences opérationnelles		Dispositions thématiques détaillées	Critères de prestations
D1	Informers les acheteurs	Le déroulement administratif (date du transport, volume de la marchandise, conditionnement, particularités, etc.) doit être défini avec le client avant le chargement de la marchandise.	<p>Le spécialiste pour installations de traitement des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable de négocier de manière compétente l'organisation du transport avec le client et le transporteur ; ▪ est apte, en plus de l'organisation et du contrôle du déroulement technique, de remplir correctement les formalités administratives (documents d'accompagnement, etc.) et de veiller aux détails ; ▪ garde la vue d'ensemble, n'oublie aucune démarche et engage dans les délais les mesures à prendre.
D2	Organiser les transports	Une entreprise qui dispose de la capacité requise et des infrastructures appropriées doit être mandatée pour le transport.	
D3	Charger les matériaux	Le chargement sur l'aire de l'entreprise tout comme les formalités administratives doivent être accomplis en bonne et due forme.	
D4	Etablir les papiers d'accompagnement (p. ex. document OMoD)	Les documents d'accompagnement sont établis avant le réacheminement de la marchandise. Les documents requis (documents d'accompagnement et permis de conduire) sont contrôlés avant le départ.	

E Surveillance des processus, prise de mesures et communication

Description du domaine de compétences opérationnelles

Le spécialiste pour installations de traitement des déchets doit s'assurer que tous les processus soient surveillés, que les matériaux livrés et susceptibles d'être transportés soient contrôlés et documentés et qu'en cas d'écarts des dispositions réglementaires les mesures requises soient engagées et communiquées.

Contexte

Le spécialiste pour installations de traitement des déchets doit s'assurer que les matériaux soient traités correctement et de manière respectueuse de l'environnement avec les installations et les technologies disponibles et qu'il n'en résulte aucune répercussion négative pour l'homme et l'environnement.

E Surveillance des processus, prise de mesures et communication

Compétences opérationnelles		Dispositions thématiques détaillées	Critères de prestations
E1	Contrôler les matériaux	Les matériaux doivent être contrôlés lors de la livraison ainsi que pendant et après le processus de traitement. Les organes sensoriels ainsi qu'éventuellement des tests rapides sont utilisés pour ce faire.	Le spécialiste pour installations de traitement des déchets <ul style="list-style-type: none"> est capable d'évaluer la qualité des matériaux avant, pendant et après le processus à l'aide des organes sensoriels et de tests rapides, et de constater les écarts de qualité ;
E2	Procéder à des contrôles de manière autonome	En cas de besoin, des contrôles représentatifs de matériaux (échantillonnage, etc.) doivent être effectués et les analyses requises doivent être mandatées.	<ul style="list-style-type: none"> lors d'écarts de qualité, est capable de prendre les mesures appropriées ;
E3	Faire procéder à des contrôles par des tiers	Le prélèvement d'échantillons et les analyses doivent être engagés dans le cadre de contrôles à effectuer par des tiers.	<ul style="list-style-type: none"> est capable de procéder à des échantillonnages selon les directives, et d'assurer la représentativité des échantillons (directives sur l'échantillonnage) ;
E4	Comparer les résultats des analyses et réagir	Les résultats des différentes analyses doivent être comparés avec les valeurs de référence. En cas d'écarts, les mesures appropriées doivent être engagées.	<ul style="list-style-type: none"> sait mandater des analyses, constater les écarts et garantir la qualité des matériaux ;
E5	Surveiller les émissions et consigner les constats dans un rapport	L'exploitation d'installations entraîne différentes émissions (eau, gaz, poussière, bruit, etc.). Ces émissions doivent être surveillées et les résultats doivent être consignés par écrit.	<ul style="list-style-type: none"> est apte à déceler et à interpréter des écarts de qualité dans la composition des matériaux sur la base d'un certificat d'analyse (comparaison avec des valeurs indicatives, des valeurs limites ou de référence) ;
E6	Etablir des procès-verbaux de mesure et évaluer les résultats	Les résultats des mesures doivent être consignés dans des procès-verbaux. En cas de besoin, les valeurs doivent être évaluées et exploitées.	<ul style="list-style-type: none"> contrôle les installations et l'environnement de manière vigilante et attentive, constate les écarts, engage les mesures appropriées et les communique ;
E7	Ordonner des contrôles et veiller à leur exécution	En vue de surveiller les installations, des contrôles doivent être effectués et/ou mandatés.	<ul style="list-style-type: none"> est capable de dresser un rapport à son/ses supérieur/s oralement ou par écrit ;
E8	Informers les supérieurs ou établir des rapports à leur intention	Il convient d'établir des rapports à l'intention des supérieurs de manière structurée voire standardisée.	<ul style="list-style-type: none"> connaît le contexte environnemental des matériaux ainsi que les répercussions d'écart dans la qualité des matériaux sur le propre processus ainsi que sur les éventuels processus postérieurs ;
E9	Connaître les processus antérieurs et postérieurs	Des écarts dans la qualité des matériaux livrés peuvent avoir des répercussions sur le propre processus, entraîner des écarts de qualité des matériaux livrables et avoir des répercussions sur les processus postérieurs.	<ul style="list-style-type: none"> est capable de lire et d'interpréter des plans.
E10	Comprendre les plans et les utiliser	Comprendre et savoir interpréter des plans de situation, d'installations et d'autres plans.	

F Planification et exécution des travaux d'entretien et de maintenance

Description du domaine de compétences opérationnelles

Le spécialiste pour installations de traitement des déchets doit garantir que les installations, les machines et les infrastructures soient entretenues conformément aux prescriptions et veiller à leur bon état de fonctionnement.

Contexte

Le spécialiste pour installations de traitement des déchets doit garantir la plus haute sécurité et disponibilité possibles des équipements en veillant aux aspects économiques. Il doit de ce fait planifier la maintenance et l'entretien de l'équipement afin d'éviter un arrêt prolongé.

F Planification et exécution des travaux d'entretien et de maintenance

Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées	Critères de prestations
F1 Assurer la surveillance et l'entretien des installations et des infrastructures	Afin d'éviter des répercussions négatives sur l'exploitation, la production, la qualité et l'environnement ainsi que sur les installations et la sécurité d'exploitation, la surveillance et l'entretien des installations et des infrastructures doivent être assurés.	Le spécialiste pour installations de traitement des déchets <ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable de planifier le service et l'entretien des infrastructures avec le soutien de spécialistes internes et externes (p. ex. plans de maintenance, modes d'emploi, etc.) ;
F2 Assurer la maintenance et l'entretien des machines, des véhicules et des appareils	Afin d'éviter des répercussions négatives sur l'exploitation, la production, la qualité et l'environnement ainsi que sur les installations et la sécurité d'exploitation, l'entretien des machines, des véhicules et des appareils doit être assuré.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est en mesure de contrôler le service et l'entretien effectués par des spécialistes internes ou externes ; ▪ est capable d'exiger et de contrôler l'entretien quotidien et hebdomadaire des véhicules (p. ex. nettoyage de la cabine, contrôle des niveaux, etc.) ;
F3 Assurer le contrôle et l'entretien du matériel de conditionnement et de transport ainsi que des équipements	Afin d'éviter des répercussions négatives sur l'exploitation, la production, la qualité et l'environnement ainsi que sur les installations et la sécurité d'exploitation, le contrôle et l'entretien des installations et du matériel d'emballage et de transport doivent être assurés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est en mesure de planifier la maintenance et l'entretien des installations en tenant compte du processus de production et des conséquences économiques et sait évaluer et communiquer les conséquences sur la planification de la production ; ▪ est capable de déceler les effets d'une usure excessive, et d'agir de manière ciblée pour y remédier ou d'évaluer les possibilités d'optimisation; ▪ avec l'aide de spécialistes, est capable de documenter de manière détaillée l'état des installations, des machines, des infrastructures, etc.

G Garantie de la sécurité**Description du domaine de compétences opérationnelles**

Le spécialiste pour installations de traitement des déchets doit veiller à ce que les mesures en faveur de la protection du travail et de la protection de la santé soient mises en œuvre.

Contexte

Le spécialiste pour installations de traitement des déchets doit connaître les droits et les devoirs de l'employeur et des employés et veiller au respect des lois et des prescriptions sur la base des moyens auxiliaires disponibles.

G Garantie de la sécurité		
Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées	Critères de prestations
G1 Appliquer les normes de la CFST	Il convient de connaître les mesures de sécurité au travail, de participer à leur mise en place et de les mettre en œuvre.	<p>Le spécialiste pour installations de traitement des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable d'identifier les risques latents et de prendre les mesures appropriées pour les éviter ou pour les combattre ; ▪ est capable de faire corriger immédiatement les lacunes ou de faire stopper l'exploitation de l'installation ; ▪ sait donner l'exemple en matière de sécurité et encourager la bonne attitude ; ▪ est apte à encourager régulièrement les collaborateurs à travailler en respectant les consignes de sécurité et de la protection de la santé ; ▪ est capable de garder à jour la documentation sur les mesures de secours ; ▪ sait exercer les situations à risque (cours de samaritain, protection contre le feu, comportement à adopter en cas d'accident, etc.) ; ▪ est capable de procéder à une formation interne annuelle des axes prioritaires de la branche en matière de sécurité.
G2 Equiper les collaborateurs de l'EIP	Effectuer régulièrement des contrôles des EIP des collaborateurs et apporter son soutien pour des équipements neufs ou de rechange.	
G3 Fournir la formation EIP et appliquer les normes correspondantes	Effectuer régulièrement des contrôles des EIP des collaborateurs et apporter son soutien pour des équipements neufs ou de rechange.	
G4 Faire appliquer les consignes de sécurité par les COLL et par les tiers	Il convient de connaître les mesures relatives à la sécurité au travail, de participer à leur conception, de les mettre en œuvre et de les surveiller.	
G5 Signaler les risques latents et prendre les mesures requises	Effectuer régulièrement des analyses des risques et procéder à des tournées de contrôle de la sécurité.	
G6 Déceler le potentiel de risques imminents et prendre les mesures requises	La sécurité dans l'entreprise passe par la culture de la sécurité (attitude de base) ainsi que par la prise de conscience de l'auto-responsabilité en lien avec la compétence de pouvoir éliminer les risques imminents et, au besoin, de stopper l'exploitation.	
G7 Veiller à la mise à jour du concept d'organisation de secours en cas d'urgences	Apporter son soutien pour la mise à jour régulière de l'organisation des secours en cas d'urgence.	
G8 Procéder à des exercices de secours	Apporter son soutien lors des exercices réguliers de secours dans des situations potentielles de risque.	

H Conduite des collaborateurs

Description du domaine de compétences opérationnelles

La qualité de l'instruction et la motivation des collaborateurs sont des éléments essentiels – voire les plus essentiels – pour assurer le succès d'une entreprise. Les collaborateurs ne doivent pas seulement être instruits et motivés mais aussi être dirigés et contrôlés. Pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise, il convient de définir quand et où quels collaborateurs sont engagés.

Contexte

Le spécialiste pour installations de traitement des déchets doit pouvoir planifier l'engagement de ses collaborateurs en fonction du travail prévu. Lors de réunions d'équipe, il communique à ses collaborateurs des informations générales et spécifiques à des tâches ou à des personnes. Le cycle habituel qui va du mandat jusqu'à la correction en passant par le contrôle doit être mis en œuvre de manière systématique. Le spécialiste pour installations de traitement de déchets a conscience du fait que chaque collaborateur doit être conduit de manière individuelle et qu'il doit adapter son style de conduite en conséquence.

H Conduite des collaborateurs		
Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées	Critères de prestations
H1 Planifier l'engagement des collaborateurs	Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'exploitation, il convient de s'assurer que le travail à effectuer soit accompli au bon moment et au bon endroit avec les bons collaborateurs.	Le spécialiste pour installations de traitement des déchets <ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable de préparer le plan d'engagement et le plan des équipes et de les appliquer même s'il doit faire face à des résistances ;
H2 Instruire les collaborateurs en cas de nouvelles tâches	En vue d'assurer un transfert efficace du savoir, les collaborateurs doivent être informés en temps voulu des nouvelles tâches et initiés et formés à ces dernières en fonction de leur niveau de compétence.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est apte à préparer dans les délais diverses planifications (contrôle des travaux, entretiens avec les collaborateurs, réunions d'équipe, etc.) et de les mettre en œuvre ;
H3 Surveiller les travaux des collaborateurs	Afin d'assurer l'efficacité, la sécurité et la qualité requises, les travaux des collaborateurs doivent être surveillés et contrôlés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ sait motiver les collaborateurs et faire respecter les processus et les instructions de travail ;
H4 Evaluer les prestations des collaborateurs et les corriger	Les collaborateurs attendent de la part de leur supérieur une évaluation de leurs prestations et de leurs compétence sociale. Cette évaluation peut être faite régulièrement tout au long de l'année ou lors des entretiens annuels d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable d'intégrer les collaborateurs dans des processus de travaux en cours et de les initier à de nouveaux processus ; ▪ sait donner l'exemple et ainsi motiver les collaborateurs ;
H5 Motiver et accompagner les collaborateurs	Le supérieur doit donner l'exemple et servir de modèle. Les erreurs doivent être thématiques et les mesures adéquates doivent être prises. En cas de problèmes, même personnels, le supérieur est l'interlocuteur des collaborateurs : il doit être à l'écoute et faire preuve de compréhension.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est en mesure d'organiser une réunion d'équipe dans les délais et de la conduire de manière efficiente ; ▪ est capable de conduire et d'encadrer les collaborateurs de manière moderne et individuelle ; ▪ sait identifier les forces et les faiblesses des collaborateurs et sur cette base est à même de prendre les mesures appropriées ;
H6 Diriger des réunions d'équipe (« se mettre debout devant les gens »)	Les réunions d'équipe ont pour but d'informer tous les collaborateurs en même temps. Une réunion à succès est bien préparée. Les thèmes désagréables doivent également être abordés et défendus et les mesures prises doivent être mises en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable de louer les collaborateurs tout comme de les critiquer de manière constructive.

I Optimiser des processus de l'entreprise

Description du domaine de compétences opérationnelles

Une entreprise ou un domaine d'une entreprise doit être géré de manière sûre et conforme aux prescriptions légales mais aussi de façon rentable et efficiente. Cette efficacité passe par une bonne connaissance des processus et modes d'organisation de l'entreprise qui doivent être régulièrement contrôlés et optimisés.

Contexte

L'ordre de priorité des nombreux travaux effectués chaque jour varie. Il est fondamental de prendre conscience de l'importance de l'ordre des priorités et de l'appliquer dans la pratique afin d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise. Les tâches qui doivent être effectuées dans des intervalles de temps plus grands (hebdomadaires, mensuels, trimestriels, etc.), doivent être planifiés et concrétisés séparément et de manière indépendante du travail quotidien.

I Optimiser des processus de l'entreprise

Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées	Critères de prestations
I1 Planifier le travail quotidien	Divers travaux sont à effectuer quotidiennement. Le bon fonctionnement de l'entreprise passe par la prise de conscience de la nécessité de fixer des priorités pour les différents travaux et d'effectuer les travaux de cette manière.	Le spécialiste pour installations de traitement des déchets <ul style="list-style-type: none"> ▪ connaît les différents processus et sait évaluer les ressources en personnel nécessaires ; ▪ sait fixer un ordre de priorité des travaux et engager les ressources en personnel de manière optimale ;
I2 Participer aux planifications hebdomadaires, mensuelles et annuelles	Divers travaux doivent être effectués à différents intervalles de temps (hebdomadaires, mensuels, trimestriels, etc.). Ces travaux doivent être pris en considération dans la planification quotidienne. Le soutien actif du/des supérieur-s direct-s dans le cadre de la planification des travaux à long terme et des plans d'engagement doit aller de soi.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable de soutenir efficacement son/ses supérieur-s direct-s lors de la planification des plans d'engagement du personnel ; ▪ est capable de réunir de manière autonome des informations sur des mesures pouvant entraver le travail (travaux de révision, vacances des collaborateurs, etc.) et de prendre les mesures appropriées afin d'assurer le bon déroulement du travail quotidien ;
I3 Identifier le potentiel d'optimisation économique	Les installations de traitement des déchets doivent être rentables pour assurer leur longévité. Dans l'exploitation des installations de gestion des déchets, il s'agit d'identifier les petits et grands potentiels d'optimisation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ connaît les tâches et les structures de la comptabilité financière et analytique ainsi que les principaux postes de produits et de charges des installations de traitement des déchets ; ▪ peut reconnaître, préparer et mettre en œuvre des mesures adéquates pour optimiser la rentabilité ; ▪ peut comprendre les calculs de l'entreprise et établir lui-même des calculs simples.
I4 Préparer et mettre en œuvre des optimisations économiques	Des mesures pour optimiser la rentabilité doivent être préparées et mises en œuvre d'entente avec le ou la supérieur-e.	

K Travaux administratifs

Description du domaine de compétences opérationnelles

Une traçabilité sans faille des informations et des données les plus diverses est aujourd'hui impérative, ce qui implique une gestion et un archivage fiables des données. Les raisons en sont le besoin d'informations transparentes de la part des clients, la sécurisation de l'exploitation (définition de la gestion des données dans le système de gestion) et les directives de la législation sur les déchets en matière de rapports. La gestion des données est requise à tous les niveaux ; les informations échangées avec les clients et les fournisseurs doivent également être gérées et archivées sans aucune lacune.

Contexte

En plus des tâches pratiques, des travaux administratifs doivent aujourd'hui de plus en plus être effectués à tous les niveaux. Ces travaux englobent la saisie, le traitement et le contrôle de données clés et liées aux processus ainsi que la correspondance avec les clients, les fournisseurs et les autorités.

K Travaux administratifs

Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées	Critères de prestations
K1 Tenir un journal d'exploitation	Le compte rendu irréprochable des travaux et des faits passe par la tenue d'un journal dans lequel les processus et les données sont répertoriés.	Le spécialiste pour installations de traitement des déchets <ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable de tenir un journal d'exploitation complet et correct ;
K2 Contrôler les rapports des travaux et des horaires	Les rapports des travaux et des heures servent de base à la facturation et à la comptabilité. Ils doivent de ce fait être contrôlés minutieusement et vérifiés sous l'angle de la plausibilité.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable de contrôler l'exactitude des rapports de travail et des rapports des heures, de vérifier que les données afférentes sont complètes et de déceler les lacunes et les erreurs ;
K3 Saisir les données en lien avec l'exploitation (temps d'utilisation des machines, eaux usées, consommation de diesel, etc.)	Les données d'exploitation constituent un instrument de contrôle majeur. Grâce à ces données, des irrégularités peuvent être décelées (augmentation de la consommation d'eau → ev. fuite dans les tuyaux) et les mesures requises peuvent être prises. Les données d'exploitation doivent de ce fait être saisies de manière systématique.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est en mesure d'évaluer le matériel de consommation nécessaire et de commander ce matériel dans les délais requis ; ▪ est capable de gérer toutes les étapes d'une commande (commande, contrôle de la livraison, contrôle de la facture) et de prendre les mesures adéquates en cas de différences ou d'erreurs ;
K4 Commander le matériel de consommation	L'accomplissement de divers travaux requiert du matériel qui doit être disponible au bon moment, au bon endroit et en quantité suffisante. Le matériel de consommation doit de ce fait être commandé à temps tout en évitant, pour diverses raisons (blocage du capital, place de stockage, etc.), de charger inutilement les stocks. Les livraisons de consommables ainsi que les bons de livraison et les factures correspondantes doivent être contrôlés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable d'établir à l'aide de l'ordinateur un inventaire des stocks et de le tenir à jour ; ▪ est à même de rédiger sans faute de la correspondance simple (e-mail, lettres brèves) ; ▪ sait se servir d'un PC et établir à l'écran des documents simples, les traiter, les sauvegarder et les imprimer ;
K5 Gérer les stocks	Afin d'avoir en tout temps la vue d'ensemble des produits en stock, une liste des stocks doit être établie et tenue à jour.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable d'identifier dans son domaine d'activités les acquisitions, les révisions et les travaux d'entretien requis à court et à moyen termes et de communiquer ces besoins à son/ses supérieur-s ;
K6 Rédiger de la correspondance simple à l'adresse des clients et du personnel	Les communications sont de plus en plus faites sous la forme écrite, par e-mail notamment. Il est de ce fait important de savoir rédiger de façon autonome des messages et de la correspondance simple.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable de saisir et de documenter les flux de matières d'une installation d'élimination des déchets ; ▪ peut assurer l'établissement de rapports à l'intention des autorités conformément à l'OLED (et éventuellement à l'OMoD)

K Travaux administratifs		
Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées	Critères de prestations
K7	Elaborer les bases du budget	Un budget complet doit être établi pour chaque année. Afin de pouvoir établir un budget fiable, les connaissances des collaborateurs doivent être prises en compte étant donné que ceux-ci connaissent les besoins en matière de révision, de travaux d'entretien et en nouvelles acquisitions requises ainsi que les situations particulières de la période de budget précédente.
K8	Saisir et documenter les flux de substances	Les flux de matières doivent être enregistrés et documentés dans une installation de traitement des déchets, tant vis-à-vis des autorités que pour l'optimisation des processus internes.
K9	Assurer la transmission de rapports aux autorités	L'OLED oblige les exploitants d'installations de traitement des déchets à tenir un registre des quantités de déchets acceptées pour les différents types de déchets, avec indication de leur origine, ainsi que des résidus et des émissions produits dans les installations, et à remettre ce registre à l'autorité chaque année. L'OMoD contient des prescriptions supplémentaires concernant l'établissement de rapports pour les déchets spéciaux et les déchets soumis à contrôle.

L Soutien de projets

Description du domaine de compétences opérationnelles

Afin de pouvoir se maintenir sur le marché, les entreprises doivent être innovatrices et produire de manière efficiente et à moindre coût tout en assurant la qualité exigée des produits ou des services. Il est de ce fait essentiel pour les entreprises d'introduire de nouveaux produits ou de nouveaux procédés.

Contexte

Le spécialiste pour installations de traitement des déchets travaille régulièrement dans son domaine d'activités. Il connaît de ce fait parfaitement les processus de travail et sait déceler rapidement le potentiel d'amélioration. La communication des mesures d'amélioration décelées est essentielle pour le succès de l'entreprise.

L Soutien de projets

Compétences opérationnelles	Dispositions thématiques détaillées	Critères de prestations
L1 Proposer des idées et des suggestions axées sur la pratique	Les suggestions et les propositions d'amélioration tirées de la pratique permettent d'améliorer l'efficacité et l'innovation dans les entreprises. Afin que les propositions puissent être évaluées de manière sérieuse, il convient de les présenter de manière adéquate aux supérieurs ou à la direction.	Le spécialiste pour installations de traitement des déchets <ul style="list-style-type: none"> ▪ est capable de reconsidérer des schémas de travail et de déceler le potentiel d'amélioration ; ▪ est en mesure, pour différents projets, de faire des propositions en rapport avec son propre domaine d'activités ;
L2 Encadrer les essais techniques	Afin que l'entreprise puisse fonctionner de manière efficace et rentable, de nouveaux équipements doivent être acquis et des procédés de travail optimisés. Pour préparer de tels changements, des essais techniques sont effectués préalablement dans le but de quantifier l'amélioration de l'efficacité, les économies de ressources, etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ est apte à encadrer des essais techniques et à les évaluer ; ▪ connaît les exigences posées aux machines et aux appareils dans son domaine d'activités et est à même de tirer profit de ces connaissances dans le cadre d'une évaluation ; ▪ peut réaliser des calculs simples et sait calculer les investissements.
L3 Evaluer les machines et les appareils	Les appareils et les machines doivent être remplacés à intervalles réguliers. En raison du développement constant de ces équipements, il convient de clarifier avant leur acquisition s'ils sont en mesure de satisfaire aux exigences qui leur seront posées. Il faut aussi calculer les répercussions financières de l'acquisition.	